



Administration du pôle

Référence : O.M.F-O //CP

N°2021 -04

Tél. 0596 72 73 01

Fax. 0596 72 73 03

Madame la Vice-Présidente du Pôle
Universitaire de la Martinique

A

Monsieur le Président de l'Université des Antilles

Schoelcher, le 12 mars 2021

Monsieur le Président,

J'ai lu avec stupéfaction votre réponse au communiqué de presse du président de Martinique-Écologie en date du 10 mars 2021, me mettant directement en cause en ma qualité de vice-présidente de pôle.

Vous indiquez ainsi que je n'aurais pas fait voter la répartition du budget que l'établissement a alloué au pôle Martinique et que je n'aurais pas non plus fait voter la campagne d'emploi du Pôle Martinique. Vous m'accusez également d'avoir refusé de présenter au conseil du pôle Martinique la transformation du Département Scientifique Interfacultaire (DSI) en Faculté des Sciences.

Je suis habituée à ces contrevérités de votre part mais il me déplairait qu'elles puissent passer pour des vérités aux yeux de celles et ceux qui auraient votre courrier entre les mains et pourraient vous croire sur parole. Aussi, en quelques mots, vais-je tâcher de démontrer que vous ne présentez que les facettes de la réalité qui confortent la vision que vous souhaitez donner de moi et surtout du pôle Martinique de l'Université des Antilles.

En premier lieu, je souhaiterais vous rappeler que je n'ai pas été élue pour faire voter vos décisions, énoncées sans la moindre concertation avec moi. Il ne vous aura pas échappé que nombre des membres du personnel enseignant et administratif de l'Université des Antilles vous reprochent votre management autoritaire et votre manque absolu d'écoute et de concertation. Je comprends que, dans votre stratégie, il soit nécessaire de me faire passer pour celle qui ne fait rien, qui porte préjudice à son pôle et qui, par conséquent, devrait être la seule cible des attaques. Pourtant, vous devriez prendre garde au fait que vous jouez là une carte éculée visant à présenter les femmes en responsabilité comme des incompetentes, incapables même de faire voter des points importants dans leurs conseils. Vous ne pouvez ignorer que j'ai dû déposer plainte pour injure sexiste contre un membre de votre équipe.

Il eût été souhaitable d'indiquer, dans vos propos, l'asphyxie administrative du pôle Martinique que vous avez soigneusement orchestrée, et ce, en dépit de mes multiples relances pour solliciter un accompagnement et un renfort administratifs dignes de ce nom, et ce, depuis de nombreux mois. Ainsi venez-vous de déposséder le service administratif polaire d'un de ses deux seuls postes d'encadrement A en le rattachant à l'administration centrale en Guadeloupe. Malgré ces très difficiles conditions de travail, la répartition du budget a bien été votée par le Conseil de Pôle de Martinique, et ce, en présence du Directeur

Financier de l'établissement ; vos affirmations sont donc contraires à la vérité, d'autant qu'en l'état actuel des choses, aucune composante ne m'a fait part, pas plus qu'au Responsable administratif adjoint du pôle, de difficultés de fonctionnement.

En revanche, les difficultés du pôle en termes d'encadrement administratif sont bien réelles et, si retard il y a dans la ventilation du budget, il est dû au fait que je ne saurais prétendre me substituer aux responsables administratifs dont la mission est d'assurer la mise en œuvre des décisions votées de manière sécurisée au plan juridique. J'estime avoir une conscience suffisamment claire du périmètre de l'administratif et du politique, pour ne pas m'engager dans des voies périlleuses de non-sécurisation des actes administratifs et financiers. En ce sens, j'avoue ne pas suivre le chemin que vous avez tracé, puisque vos équipes et vous-même avez pu demeurer de très longs mois sans agent comptable, ni directeur général des services ni directeur des ressources humaines. Cela n'a guère semblé vous déranger...

Il faudrait s'interroger d'ailleurs sur ce remarquable « turn-over » des personnels depuis votre prise de fonction. Mais sûr de vous-même, ces demandes de mutation à la pelle, les multiples congés maladie ne vous préoccupent aucunement, pas plus que les reproches qui vous sont adressés, depuis les deux pôles de l'université, quant aux risques psychosociaux que vous faites peser sur l'ensemble des personnels. Vous continuez d'avancer aveuglément, considérant que ce ne sont là que rumeurs éparses de quelques vulgaires opposants.

Vous vous gardez bien de donner des détails sur cette campagne d'emplois passible d'un recours juridique, tant elle a été menée par votre équipe de manière irrégulière et opaque. Il n'empêche - et vous ne pouvez l'ignorer - que la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs et des enseignants a bien été présentée et votée dans les instances polaires que je préside, à savoir le Comité Technique Spécial et le Conseil de Pôle. Là encore vous énoncez donc une contrevérité.

Vous n'évoquez pas davantage cette subite urgence de transformation du DSI en Faculté des Sciences, transformation que vous avez décidée sans aucune concertation avec les élus du pôle Martinique, après avoir éradiqué le laboratoire de recherche en sciences, à savoir BIOSPHERES. C'est bien vous qui avez positionné ce point à l'ordre du jour du dernier conseil d'administration que vous présidez alors qu'il n'avait pas encore été traité dans les instances du pôle Martinique. Je n'ai jamais refusé de présenter au conseil de pôle Martinique la transformation du DSI en UFR, bien au contraire, je me suis engagée à le faire au dernier conseil d'administration. Ainsi que je vous l'ai dit, je ne suis pas là pour faire voter vos décisions ; j'entends mener une vraie politique de pôle dans la concertation et le respect de l'investissement des enseignants-chercheurs qui ont milité pour que les sciences aient un terrain en Martinique. Je vois mal comment je pourrais saboter ce que j'ai contribué moi-même à construire.

Quant à vos actions en faveur de la Faculté de Médecine en Martinique, il y aurait tant à dire, et notamment que, sous les gouvernances précédentes, vous étiez toujours le plus prompt (et les procès-verbaux des conseils d'administration le montrent bien) à exiger que la Faculté de Médecine soit reconnue comme Faculté du pôle Guadeloupe et non pas comme Faculté transversale aux deux pôles.

Vous ne pouvez manquer de rappeler qu'il y a eu onze ans de présidence martiniquaise, comme pour justifier, par avance, que vous êtes en train de préparer dix ans de présidence guadeloupéenne par la suppression du principe d'alternance pour laquelle vous aviez milité avec ardeur lors de la précédente gouvernance. Permettez-moi de vous indiquer que tous les président.e.s ont été élu.e.s de manière totalement régulière et que vous ne pouvez en aucun cas contester ces votes effectués en toute transparence. La Martinique ne s'est jamais plainte des huit ans de présidence guadeloupéenne entre 1998 et 2006, d'autant que, de la présidence de Roland Thésaurus à la vôtre, il y a eu exactement 24 ans de présidence

guadeloupéenne et 20 ans de présidence martiniquaise. Je regrette, par ailleurs, que vous me forciez à ces calculs mesquins !

Enfin, comment pouvez-vous écrire que les anciens statuts de l'UA (ils datent pourtant de moins de cinq ans et vous êtes le premier à les mettre en œuvre !) n'ont pas protégé le pôle Martinique, alors qu'il n'appartenait qu'à vous de protéger ce pôle en respectant l'autonomie et l'équilibre des pôles inscrits dans les statuts. Vous faites donc vous-même le constat de votre propre échec. Votre incapacité à être le président d'une université organisée autour de deux pôles autonomes vous a donc contraint à supprimer l'autonomie des statuts. Vous ne laissez donc aucune chance à aucun.e président.e après vous, d'expérimenter de manière heureuse ce principe d'autonomie ! Quelle tristesse ! Quelle vue étriquée de l'université et quel camouflet donné à notre jeunesse et à tous les élus politiques qui avaient œuvré en faveur de ce principe d'autonomie, seul à même de répondre à l'identité de cette université unique, implantée sur deux pôles !

Je vous rappelle que du fait de mes conditions de travail et des conséquences sur ma santé, j'ai été obligée de porter plainte pour harcèlement et que celle-ci fait encore l'objet d'une enquête.

Si c'est, en effet, à la fin du bal qu'on paye le musicien, on évalue ce musicien bien avant la fin du bal et cette débâcle universitaire qui marque le dénouement de votre mandature en dit plus long que tous les mots sur la manière dont vous avez agencé vos notes de musique. Inutile donc d'épiloguer !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Vice-Présidente du Pôle Universitaire
de la Martinique



Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN



Université des Antilles

Pôle Martinique - Administration du pôle

Campus de Schoelcher - BP 7209 - 97275 SCHOELCHER - Tél. +0596 (0) 596
72 7300

www@univ-antilles.fr